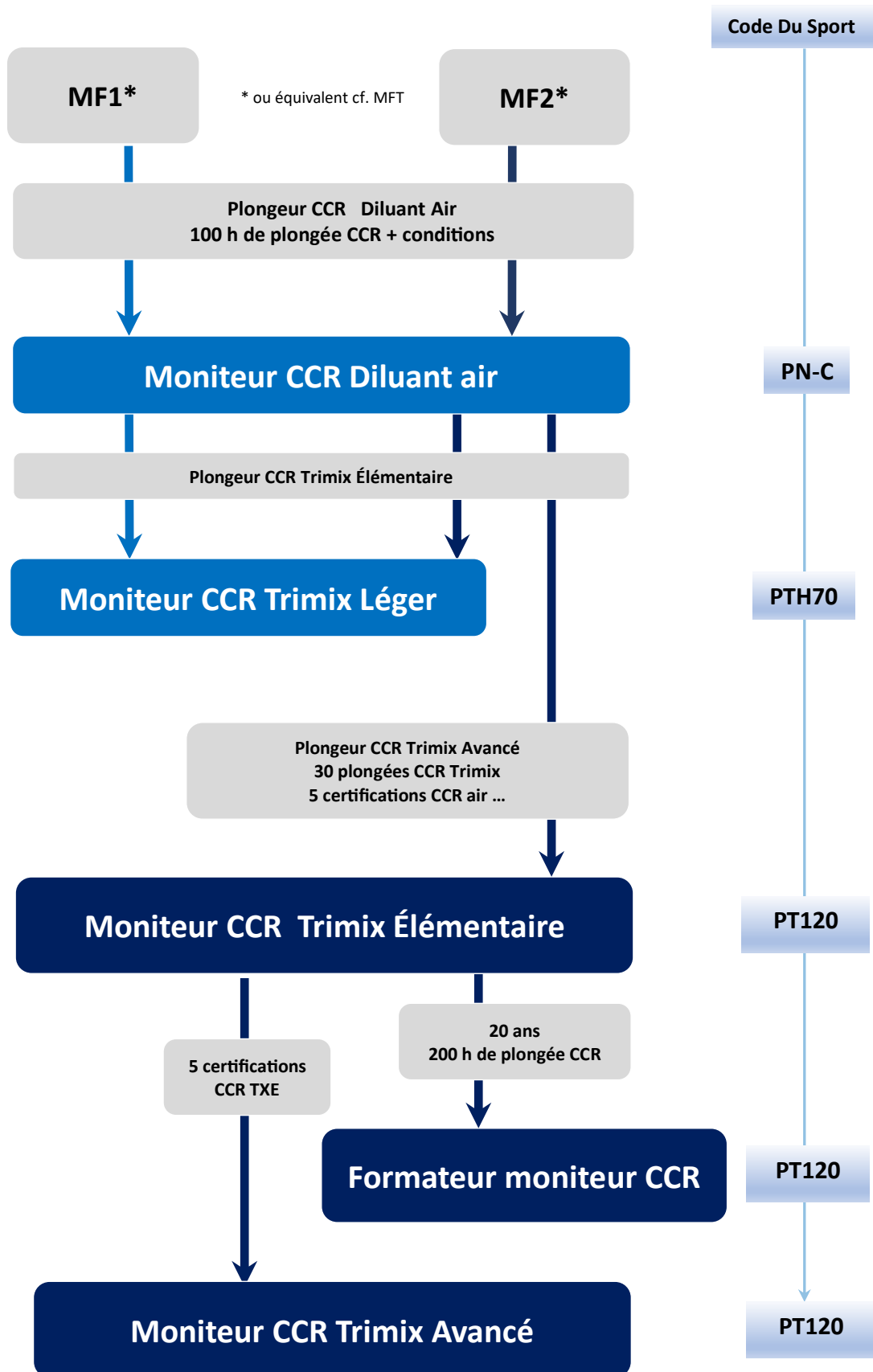


MONITEURS RECYCLEUR CIRCUIT FERME (CCR) - FFESSM



Le programme respecte la réglementation française et répond au plus près aux exigences du REBREATHING TRAINING COUNCIL <https://rebreathertrainingcouncil.org/standards/>

PRÉROGATIVES – APTITUDES GÉNÉRALES

Libellé de la qualification : Moniteur Recycleur Fermé Diluant Air « Marque » « Modèle ».

La qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Diluant Air n'est pas un brevet. Elle est spécifique à chaque modèle de recycleur à circuit fermé ; la marque et / ou le modèle du recycleur sont intégrés au libellé de la qualification.

Les moniteurs titulaires de la qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Diluant Air peuvent délivrer les qualifications FFESSM Plongeur Recycleur Fermé Diluant Air pour les recycleurs de type circuit fermé, électroniques, mécaniques ou hybrides, dans les conditions de prérogatives définies dans le Code du Sport.

Pour conserver ses prérogatives de certification, un Moniteur Recycleur Fermé Diluant Air doit :

- Pratiquer la plongée au recycleur un minimum de 25 heures par an.
- Certifier au moins 2 plongeurs Recycleur Fermé sur une période de 2 ans. Dans le cas contraire, il doit assister à une formation de plongeur Recycleur Fermé en double avec un Moniteur Recycleur Fermé en activité pour recouvrer ses prérogatives.

Remarque :

Le candidat Moniteur Recycleur Fermé Diluant Air doit être un propriétaire de recycleur, enregistré auprès du constructeur ou avoir un accès non restreint au recycleur de marque et modèle enseigné.

NIVEAUX D'ORGANISATION

- A l'échelon club, structure commerciale agréée, départementale ou régionale, la formation consiste à la participation en double à un stage de formation de Plongeur Recycleur Fermé Diluant Air avec encadrement de plongées et enseignement de plusieurs cours pratiques et théoriques. La durée minimale de la formation est de 5 jours.
L'encadrement minimum de la formation est un Moniteur Formateur Recycleur Fermé qualifié sur la marque et le modèle du recycleur enseigné, licencié à la FFESSM, exclusivement MF2 FFESSM ou MF2 FFESSM associé ou BEPPA, ou BEES2 ou DE-JEPS (E4) ou DES-JEPS.
A l'issue de la formation, une attestation de participation avec avis valant évaluation est remise au candidat par le Moniteur Formateur Recycleur Fermé en charge de la formation.
- A l'échelon national (stage CTN), la formation consiste à la participation active à une formation de Moniteur Recycleur Fermé Diluant Air, dans la conception et la réalisation de séances pédagogiques pratiques et théoriques sur des instructeurs-élèves. La durée minimale de la formation est de 5 jours.
L'encadrement minimum de la formation est de 2 Moniteurs Formateurs Recycleur Fermé qualifiés sur la marque et le modèle du recycleur enseigné, licenciés à la FFESSM, exclusivement MF2 FFESSM ou MF2 FFESSM associé ou BEPPA, BEES2 ou DE-JEPS (E4) ou DES-JEPS, dont l'un est Instructeur National et directeur du stage.
Chaque participant fait l'objet d'une évaluation.

DELIVRANCE DE LA CARTE DE CERTIFICATION

A l'issue d'une formation à l'échelon club, structure commerciale agréée, départementale ou régionale, les candidats désireux de faire valider leur certification, doivent envoyer au siège national de la FFESSM :

- Une copie de leur brevet de Moniteur circuit ouvert.
- L'attestation de participation à la formation de Plongeur Recycleur Fermé Diluant Air délivrée par le Moniteur Formateur Recycleur Fermé qui a dirigé la formation.
- Le règlement de la carte correspondant au prix en vigueur.

A l'issue d'une formation nationale (stage CTN), le dossier du candidat est directement transmis au siège national de la FFESSM par le directeur du stage.

Les candidats recevront en retour la carte double face FFESSM / INTERNATIONAL spécifique à la marque / modèle de recycleur.

Duplicata

Les duplicatas des cartes FFESSM ou double face FFESSM / INTERNATIONAL sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Etre âgé d'au moins dix huit ans pour l'entrée en formation.
- Etre titulaire de la qualification FFESSM Plongeur Recycleur Fermé Diluant Air « Marque » « Modèle » correspondant au recycleur utilisé par les stagiaires au cours de la formation.
- Etre titulaire du brevet de MF1 FFESSM ou associé, ou du BEES1 ou du DE-JEPS (E3) au minimum.
- Justifier par le carnet de plongée d'une expérience minimale de 150 plongées dont 100 plongées et 100 heures en recycleur avec au moins 50 plongées et 50 heures sur le recycleur de marque et modèle spécifique utilisé au cours de la formation ; au moins 10 de ces plongées en recycleur doivent être réalisées avec paliers de décompression obligatoires.
- Fournir l'attestation d'aptitude datée de moins de 9 mois « Entrée en cursus de moniteur recycleur diluant air » qui atteste de la remise à niveau effective des acquis fondamentaux du plongeur recycleur diluant air », attestée par un formateur recycleur en activité, au moins titulaire de la qualification de moniteur recycleur FFESSM diluant air de la « Marque » « Modèle » correspondant au recycleur utilisé. Le modèle d'aptitude est téléchargeable sur le MFT § Recycleurs, Attestations de formations recycleur.

Passerelles entre qualifications de moniteurs recycleur fermé diluant air FFESSM

- Les titulaires d'une qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Diluant Air « Marque » « Modèle » autre que celle visée par la formation, bénéficient d'un allègement des conditions de candidature et doivent justifier uniquement de 50 plongées et 50 heures de plongée sur le recycleur visé.
- Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.

Remarque

Le carnet de plongée recycleur matérialise l'expérience du plongeur sur le recycleur utilisé. La véracité des informations qu'il contient est sous la seule responsabilité de son possesseur. L'original de ce carnet doit être conservé dans les cas où le plongeur devrait attester de son activité recycleur. Il peut être au format papier ou numérique.

Historique des modifications

Edition avril 2024 :

- Intégration du BEPPA FFESSM
- Référence au *Rebreather Training Council*
- Prise en compte des conditions d'expérience et de maintien des prérogatives de la norme NF-EN-24808 (non applicable en France)

Le programme respecte la réglementation française et répond au plus près aux exigences du REBREATHING TRAINING COUNCIL <https://rebreathertrainingcouncil.org/standards/>

PRÉROGATIVES – APTITUDES GÉNÉRALES

Libellé de la qualification : Moniteur Recycleur Fermé Trimix Léger « Marque » « modèle ».

La qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Trimix Léger n'est pas un brevet. Elle est spécifique à chaque modèle de recycleur à circuit fermé ; la marque et / ou le modèle du recycleur sont intégrés au libellé de la qualification.

Les moniteurs titulaires de la qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Trimix Léger peuvent délivrer les qualifications FFESSM Plongeur Recycleur Fermé Trimix Léger (PTH40) pour les recycleurs de type circuit fermé, électroniques, mécaniques ou hybrides, dans les conditions de prérogatives définies dans le Code du Sport.

Pour conserver ses prérogatives de certification, un Moniteur Recycleur Fermé Trimix Léger doit :

- Pratiquer la plongée au recycleur un minimum de 25 heures par an.
- Certifier au moins 2 plongeurs Recycleur Fermé sur une période de 2 ans. Dans le cas contraire, il doit assister à une formation de plongeur Recycleur Fermé en double avec un Moniteur Recycleur Fermé en activité pour recouvrer ses prérogatives.

Remarque

Le candidat Moniteur Recycleur Fermé Trimix Léger doit être un propriétaire de recycleur, enregistré auprès du constructeur ou avoir un accès non restreint au recycleur de marque et modèle enseigné.

NIVEAUX D'ORGANISATION

- A l'échelon club, structure commerciale agréée, départementale ou régionale, la formation consiste à la participation en double à un stage de formation de Plongeur Recycleur Fermé Trimix Léger avec encadrement de plongées et enseignement de plusieurs cours pratiques et théoriques. L'encadrement minimum de la formation est un Moniteur Formateur Recycleur Fermé qualifié sur la marque et le modèle du recycleur enseigné, licencié à la FFESSM, exclusivement MF2 FFESSM ou MF2 associé ou BEPPA, BEES2 ou DE-JEPS (E4) ou DES-JEPS.
A l'issue de la formation, une attestation de participation avec avis valant évaluation est remise au candidat par le Moniteur Formateur Recycleur Fermé en charge de la formation.

DELIVRANCE DE LA CARTE DE CERTIFICATION

A l'issue d'une formation à l'échelon club, structure commerciale agréée, départementale ou régionale, les candidats désireux de faire valider leur certification, doivent envoyer au siège national de la FFESSM :

- Une copie de leur brevet de Moniteur circuit ouvert.
- L'attestation de participation à une formation Plongeur Recycleur Fermé Trimix Léger supervisée par le Moniteur Formateur Recycleur Fermé qui a dirigé la formation.
- Un règlement de la carte correspondant au prix en vigueur.

Ils recevront en retour la carte FFESSM spécifique à la marque / modèle de recycleur.

Duplicata

Les duplicatas des cartes FFESSM sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Etre âgé d'au moins dix huit ans pour l'entrée en formation.
- Etre titulaire du brevet de MF1 FFESSM ou associé, ou du BEES1 ou du DE-JEPS (E3) au minimum.
- Etre titulaire de la qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Diluant Air « Marque » « Modèle » correspondant au recycleur utilisé par les stagiaires au cours de la formation.
- Etre titulaire d'une qualification FFESSM Plongeur Recycleur Fermé Trimix Elémentaire (PTH70).
- Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.

Remarque

Le carnet de plongée recycleur matérialise l'expérience du plongeur sur le recycleur utilisé. La véracité des informations qu'il contient est sous la seule responsabilité de son possesseur. L'original de ce carnet doit être conservé dans les cas où le plongeur devrait attester de son activité recycleur. Il peut être au format papier ou numérique.

Passerelles entre marques et modèles de recycleur

Les titulaires d'une qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Trimix Léger peuvent obtenir la qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Trimix Léger sur une autre marque et modèle de recycleur, après l'obtention de leur qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Diluant Air « Marque » et « Modèle » spécifiques au nouveau recycleur (sur dossier auprès de la FFESSM).

Historique des modifications

Edition Février 2024 :

- Intégration du BEPPA FFESSM
- Référence au *Rebreather Training Council*
- Prise en compte des conditions d'expérience et de maintien des prérogatives de la norme NF-EN-24808 (non applicable en France)

Le programme respecte la réglementation française et répond au plus près aux exigences du REBREATHING TRAINING COUNCIL <https://rebreathertrainingcouncil.org/standards/>

PRÉROGATIVES – APTITUDES GÉNÉRALES

Libellé de la qualification : Moniteur Recycleur Fermé Trimix Élémentaire « Marque » « Modèle ».

La qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Trimix Élémentaire n'est pas un brevet. Elle est spécifique à chaque modèle de recycleur à circuit fermé ; la marque et le modèle du recycleur sont intégrés au libellé de la qualification.

Les moniteurs titulaires de la qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Trimix Élémentaire peuvent délivrer les qualifications FFESSM Plongeur Recycleur Fermé Trimix Élémentaire (PTH70) et FFESSM Plongeur Recycleur Fermé Trimix Léger (PTH40) pour les recycleurs de type circuit fermé, électroniques, mécaniques ou hybrides, dans les conditions de prérogatives définies dans le Code du Sport.

Pour conserver ses prérogatives de certification, un Moniteur Recycleur Fermé Trimix Élémentaire doit :

- Pratiquer la plongée au recycleur un minimum de 25 heures par an.
- Certifier au moins 2 plongeurs Recycleur Fermé Trimix Élémentaire sur une période de 2 ans. Dans le cas contraire, il doit assister à une formation de plongeur Recycleur Fermé Trimix en double avec un Moniteur Recycleur Fermé Trimix en activité pour recouvrer ses prérogatives.

Remarque

Le candidat Moniteur Recycleur Trimix Élémentaire doit être un propriétaire de recycleur, enregistré auprès du constructeur ou avoir un accès non restreint au recycleur de marque et modèle enseigné.

NIVEAUX D'ORGANISATION

La qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Trimix Élémentaire est obtenue à l'issue d'une formation supervisée puis validée par un moniteur licencié à la FFESSM, MF2 ou MF2 associé ou BEPPA, ou BEES2 licencié ou DE-JEPS (E4) ou DESJESPS, titulaire de la qualification FFESSM Moniteur Formateur Recycleur Fermé « Marque » « Modèle » correspondant au recycleur enseigné.

Le contenu de la formation consiste à la participation en double à un stage de formation de Plongeur Recycleur Fermé Trimix Élémentaire, spécifique à la marque et au modèle de recycleur, avec encadrement de plongées et enseignement de plusieurs cours pratiques et théoriques.

A l'issue de la formation, une attestation de participation avec avis valant évaluation est remise au candidat par le Moniteur Formateur en charge de la formation.

DELIVRANCE DE LA CARTE DE CERTIFICATION

A l'issue d'une formation à l'échelon club, structure commerciale agréée, départementale ou régionale, les candidats désireux de faire valider leur certification, doivent envoyer au siège national de la FFESSM :

- Une copie de leur brevet de Moniteur circuit ouvert.
- L'attestation de participation à une formation Plongeur Recycleur Fermé Trimix Élémentaire.
- Le règlement de la carte correspondant au prix en vigueur.

Ils recevront en retour la carte double face FFESSM / INTERNATIONAL spécifique à la marque / modèle de recycleur.

Duplicata

Les duplicatas des cartes double face FFESSM / INTERNATIONAL sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Être âgé d'au moins dix-huit ans pour l'entrée en formation.
- Être titulaire du brevet de FFESSM MF2 ou MF2 associé ou BEPPA ou du BEES2 ou du DE-JEPS (E4) ou du DES-JEPS.
- Être titulaire de la qualification FFESSM de Moniteur Recycleur Fermé Diluant Air « Marque » "Modèle" correspondant au recycleur utilisé par les stagiaires au cours de la formation depuis au moins un an.
- Être titulaire de la qualification FFESSM de Plongeur Recycleur Fermé Trimix Avancé (PTH120).
- Justifier par le carnet de plongée d'une expérience minimale de 30 plongées recycleur Trimix dont au moins 15 à plus de 65 mètres avec le recycleur utilisé pour la formation.
- Avoir délivré au moins 5 certifications FFESSM plongeur Recycleur Fermé Diluant Air.
- Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT

Remarque

Le carnet de plongée recycleur matérialise l'expérience du plongeur sur le recycleur utilisé. La véracité des informations qu'il contient est sous la seule responsabilité de son possesseur. L'original de ce carnet doit être conservé dans les cas où le plongeur devrait attester de son activité recycleur. Il peut être au format papier ou numérique.

Passerelles entre marques et modèles de recycleur

Les titulaires d'une qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Trimix élémentaire peuvent obtenir la qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Trimix élémentaire sur une autre marque et modèle de recycleur, après l'obtention de leur qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Diluant Air « Marque » et « Modèle » spécifique au nouveau recycleur (sur dossier auprès de la FFESSM).

Historique des modifications

Edition Février 2024 :

- Intégration du BEPPA en tant que diplôme préalable
- Référence au *Rebreather Training Council*
- Prise en compte des conditions d'expérience et de maintien des prérogatives de la norme NF-EN-24808 (non applicable en France)

Le programme respecte la réglementation française et répond au plus près aux exigences du REBREATHING TRAINING COUNCIL <https://rebreathertrainingcouncil.org/standards/>

PRÉROGATIVES – APTITUDES GÉNÉRALES

Libellé de la qualification : Moniteur Recycleur Fermé Trimix Avancé « Marque » « Modèle ».

La qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Trimix Avancé n'est pas un brevet. Elle est spécifique à chaque modèle de recycleur à circuit fermé ; la marque et le modèle du recycleur sont intégrés au libellé de la qualification.

Les moniteurs titulaires de la qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Trimix Avancé peuvent délivrer les qualifications FFESSM Plongeur Recycleur Fermé Trimix Avancé (PTH120), Plongeur Recycleur Fermé Trimix élémentaire (PTH70), Plongeur Recycleur fermé Trimix Léger (PTH40) pour les recycleurs de type circuit fermé, électroniques, mécaniques ou hybrides, dans les conditions de prérogatives définies dans le Code du Sport.

Pour conserver ses prérogatives de certification, un Moniteur Recycleur Fermé Trimix Avancé doit :

- Pratiquer la plongée au recycleur un minimum de 25 heures par an.
- Certifier au moins 2 plongeurs Recycleur Fermé Trimix Avancé sur une période de 2 ans. Dans le cas contraire, il doit assister à une formation de plongeur Recycleur Fermé Trimix Avancé en double avec un Moniteur Recycleur Fermé Trimix Avancé en activité pour recouvrer ses prérogatives.

Remarque

Le candidat Moniteur Recycleur Fermé Trimix Avancé doit être un propriétaire de recycleur, enregistré auprès du constructeur ou avoir un accès non restreint au recycleur de marque et modèle enseigné.

NIVEAUX D'ORGANISATION

L'encadrement minimum de la formation est un Moniteur Formateur Recycleur Fermé, titulaire de la qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Trimix Avancé sur la marque et le modèle du recycleur enseigné, licencié à la FFESSM, exclusivement MF2 FFESSM ou MF2 FFESSM associé ou BEPPA, ou BEES2 ou DE-JEPS (E4) ou DES-JEPS.

A l'issue de la formation, une attestation de participation avec avis valant évaluation est remise au candidat par le Moniteur Formateur Recycleur Fermé en charge de la formation.

Le contenu de la formation consiste à la participation en double à un stage de formation de Plongeur Recycleur Fermé Trimix Avancé, spécifique à la marque et au modèle de recycleur, avec encadrement de plongées et enseignement de plusieurs cours pratiques et théoriques.

A l'issue de la formation, une attestation de participation est remise au candidat par le Moniteur Formateur Recycleur Fermé en charge de la formation.

DELIVRANCE DE LA CARTE DE CERTIFICATION

A l'issue d'une formation à l'échelon club, structure commerciale agréée, départementale ou régionale, les candidats désireux de faire valider leur certification, doivent envoyer au siège national de la FFESSM :

- Une copie de leur brevet de Moniteur circuit ouvert.
- L'attestation de participation à la formation de Plongeur Recycleur Fermé Trimix Avancé.
- Un règlement de la carte correspondant au prix en vigueur.

Ils recevront en retour la carte double face FFESSM / INTERNATIONAL spécifique à la marque / modèle de recycleur.

Duplicata

Les duplicatas des cartes double face FFESSM / INTERNATIONAL sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Etre titulaire du brevet de MF2 FFESSM ou MF2 FFESSM associé ou BEPPA, ou du BEES2 ou du DE-JEPS (E4) ou du DES-JEPS.
- Etre titulaire de la qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Diluant Air « Marque » « Modèle » correspondant au recycleur utilisé par les stagiaires au cours de la formation.
- Etre titulaire de la qualification FFESSM Moniteur Recycleur fermé Trimix Élémentaire (PTH120) depuis au moins un an.
- Justifier par le carnet de plongée d'une expérience minimale de 30 plongées recycleur Trimix dont au moins 15 à plus de 65 mètres avec le recycleur utilisé pour la formation.
- Avoir délivré au moins 5 certifications FFESSM plongeur Recycleur Fermé Trimix Élémentaire.
- Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT

Remarque

Le carnet de plongée recycleur matérialise l'expérience du plongeur sur le recycleur utilisé. La véracité des informations qu'il contient est sous la seule responsabilité de son possesseur. L'original de ce carnet doit être conservé dans les cas où le plongeur devrait attester de son activité recycleur. Il peut être au format papier ou numérique.

Passerelles entre marques et modèles de recycleur

Les titulaires d'une qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Trimix avancé peuvent obtenir la qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Trimix avancé sur une autre marque et modèle de recycleur, après l'obtention de leur qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Diluant Air « Marque » et « Modèle » spécifiques au nouveau recycleur (sur dossier auprès de la FFESSM).

Historique des modifications

Edition Février 2024 :

- Intégration du BEPPA FFESSM
- Référence au *Rebreather Training Council*
- Prise en compte des conditions d'expérience et de maintien des prérogatives de la norme NF-EN-24808 (non applicable en France)

Le programme respecte la réglementation française et répond au plus près aux exigences du REBREATHING TRAINING COUNCIL <https://rebreathertrainingcouncil.org/standards/>

PRÉROGATIVES – APTITUDES GÉNÉRALES

Libellé de la qualification : Moniteur Formateur Recycleur Fermé « Marque » « Modèle ».

La qualification FFESSM Moniteur Formateur Recycleur Fermé n'est pas un brevet. Elle est spécifique à chaque modèle de recycleur à circuit fermé ; la marque et le modèle du recycleur sont intégrés au libellé de la qualification.

Les moniteurs titulaires de la qualification FFESSM Moniteur Formateur Recycleur Fermé peuvent délivrer les qualifications FFESSM de :

- Moniteur Recycleur Fermé Diluant Air « Marque » « Modèle ».
- Moniteur Recycleur Fermé Trimix Léger « Marque » « Modèle ».
- Moniteur Recycleur Fermé Trimix Élémentaire « Marque » « Modèle ».
- Moniteur Recycleur Fermé Trimix Avancé « Marque » « Modèle ».

Remarques

- Pour délivrer la qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Trimix Avancé, le Moniteur Formateur Recycleur Fermé doit lui-même être titulaire de cette qualification.
- Pour conserver ses prérogatives, un Moniteur Formateur Recycleur Fermé doit pratiquer la plongée au recycleur un minimum de 25 heures par an et réaliser ou assister à une formation de Moniteur Recycleur Fermé au moins tous les 2 ans. Dans le cas contraire, il doit conduire une formation en double avec un Moniteur Formateur Recycleur Fermé en activité.
- Le candidat Moniteur Formateur Recycleur Fermé doit être un propriétaire de recycleur enregistré auprès du constructeur ou avoir un accès non restreint au recycleur de marque et modèle enseigné.

NIVEAUX D'ORGANISATION

La formation consiste à la participation active des candidats dans l'organisation et l'encadrement d'une formation de Moniteur Recycleur Fermé Diluant Air spécifique à la marque et au modèle du recycleur.

A l'issue de la formation une attestation de participation avec avis valant évaluation est délivrée au candidat par le directeur de la formation.

Niveau régional

La validation de cette formation relève de l'autorité d'une Commission Technique Régionale (CTR).

La formation peut être réalisée à l'échelon club, structure commerciale agréée, comité départemental ou régional.

Les organisateurs doivent faire la demande à leur CTR d'appartenance, selon les modalités définies par cette dernière et au moins 1 mois avant la date prévisionnelle de début de la formation, quel qu'en soit le lieu.

Cette formation est dirigée puis validée par au moins deux Moniteurs Formateurs Recycleur Fermé en activité, certifiés sur la marque et modèle du recycleur utilisé pour la formation.

L'un des deux Moniteurs Formateur Recycleur Fermé est Instructeur régional ou national, directeur de la formation et délégué de la CTR.

Niveau national

La formation est inscrite au calendrier de la Commission Technique Nationale (CTN).

Cette formation est dirigée puis validée par au moins deux Moniteurs Formateurs Recycleur Fermé en activité, certifiés sur la marque et modèle du recycleur utilisé pour la formation.

L'un des deux Moniteurs Formateur Recycleur Fermé en activité est Instructeur national, directeur du stage et délégué de la CTN.

DELIVRANCE DE LA CARTE DE CERTIFICATION

A l'issue d'une formation régionale, les candidats doivent envoyer au siège national de la FFESSM :

- Une copie de leur brevet de Moniteur circuit ouvert.
- L'attestation de participation à une formation Moniteur Recycleur Fermé Diluant Air.
- Un règlement de la carte correspondant au prix en vigueur.

A l'issue d'une formation nationale (stage CTN), le dossier du candidat est directement transmis au siège national de la FFESSM par le directeur du stage.

Les candidats reçoivent en retour la carte double face FFESSM / INTERNATIONAL spécifique à la marque / modèle de recycleur.

Duplicata

Les duplicatas des cartes double face FFESSM / INTERNATIONAL sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Etre âgé d'au moins 20 ans pour l'entrée en formation.
- Etre titulaire de la qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Diluant Air « Marque » « Modèle » correspondant au recycleur utilisé par les stagiaires au cours de la formation, depuis au moins un an.
- Avoir délivré au moins 5 qualifications FFESSM de Plongeur Recycleur Fermé.
- Etre titulaire de la qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Trimix Élémentaire.
- Être titulaire du brevet du MF2 FFESSM ou MF2 associé ou BEPPA, ou du BEES2 ou du DE-JEPS (E4) ou du DES-JEPS.
- Justifier par le carnet de plongée d'une expérience minimale de 200 heures et de 200 plongées sur le recycleur correspondant au recycleur utilisé par les stagiaires au cours de la formation.
- Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.

Remarque

Le carnet de plongée recycleur matérialise l'expérience du plongeur sur le recycleur utilisé. La véracité des informations qu'il contient est sous la seule responsabilité de son possesseur. L'original de ce carnet doit être conservé dans les cas où le plongeur devrait attester de son activité recycleur. Il peut être au format papier ou numérique.

Passerelles entre qualifications de Moniteurs Formateurs recycleur fermé FFESSM

Les titulaires

d'une qualification FFESSM Moniteur Formateur Recycleur Fermé « Marque 1 » « Modèle 1 »

Et

d'une qualification FFESSM Moniteur Recycleur Fermé Trimix Élémentaire « Marque 2 » « Modèle 2 »

Obtiennent sur titre

La qualification FFESSM de Moniteur Formateur Recycleur Fermé « Marque 2 » « Modèle 2 » en envoyant au siège national de la FFESSM :

- Une copie de leurs qualifications citées
- Un règlement de la carte correspondant au prix en vigueur.

Historique des modifications

Edition Février 2024 :

- Intégration du BEPPA FFESSM
- Référence au *Rebreather Training Council*
- Prise en compte des conditions d'expérience et de maintien des prérogatives de la norme NF-EN-24808 (non applicable en France)